

le 17 mars 1976

101.0 - KR/sy

Direction administrative du  
Département politique fédéral  
B e r n e

Frais de représentation.  
Réceptions de compatriotes.

Monsieur l'Ambassadeur,

Les 28/29 mai prochains, les "notables" suisses de toute l'Autriche, consul de carrière et consuls honoraires en tête, se réunissent à Vienne pour y tenir leurs assises. Il me paraît tomber sous le sens que le moins que je puisse faire pour eux est de leur offrir un verre de vin suisse.

Dans votre communication "Florian lässt grüssen", fiche d'information no 5, il est dit que les cocktails doivent être évités dans la mesure du possible, sauf s'il s'agit de circonstances précises. J'interprète cette disposition comme m'autorisant à recevoir nos compatriotes de 17.00 h à 18.30 h, vendredi, 28 mai.

Le fait même que je vous pose la question vous indique que je me sens peu sûr du terrain sur lequel nous devons de nos jours nous mouvoir lorsqu'il s'agit de Suisses. Durant la quasi totalité de ma carrière, des chefs tels que Albert Huber, Henry de Torrenté, Pierre Micheli, prenaient soin de "cultiver" nos compatriotes, à la cohésion desquels nous devons nous intéresser s'ils résidaient à l'étranger, à l'intérêt desquels pour une ambassade nous pouvions d'autant moins nous dérober que s'ils résidaient en Suisse ils étaient contribuables. Par la

....



- 2 -

suite, je me plais à croire que j'aurai acquis suffisamment d'expérience pour ne plus devoir vous consulter à chaque fois.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Ambassadeur de Suisse

(Keller)